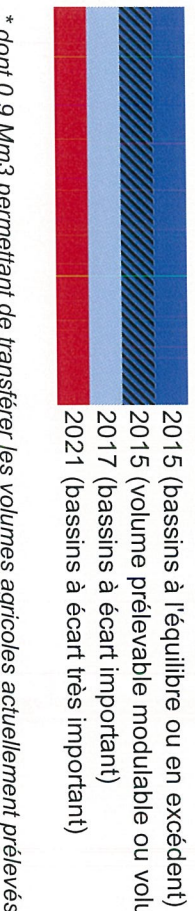


Région Poitou-Charentes - Bassin Adour-Garonne

Objectifs d'atteinte des volumes prélevables dans les cours d'eau et nappes d'accompagnement Calibrage estimé des mesures d'accompagnement

Bassin	N°	Unité de gestion		Volume prélevable en Mm3	Réserves de substitution***	MAET "Désirrigation"****	Classement
		Intitulé					
Charente	187	Charente amont		23,90			2015 (bassins à l'équilibre ou en excédent)
Charente	192	Son-Sonnette		0,80			2015 (volume prélevable modulable ou volume additionnel de printemps)
Charente	191	Argenton-lzonne		0,60			2017 (bassins à écart important)
Charente	188	Péruse		1,62			2021 (bassins à écart très important)
Charente	190	Blef		0,20	1,50	0,22	2015 (bassins à l'équilibre ou en excédent)
Charente	195	Bandiat		0,32			2015 (volume prélevable modulable ou volume additionnel de printemps)
Charente	199	Tardoire		0,50			2017 (bassins à écart important)
Charente	198	Touvre		0,55			2021 (bassins à écart très important)
Charente	197	Echelle - Lèche		0,15			2015 (bassins à l'équilibre ou en excédent)
Charente		Karst		<i>cf texte</i>			2015 (volume prélevable modulable ou volume additionnel de printemps)
Charente	186	Sud Angoumois		0,76			2017 (bassins à écart important)
Charente	183	Nouère		0,32	0,29	0,25	2021 (bassins à écart très important)
Charente	200	Charente aval		14,78	1,50*	0,50	2015 (bassins à l'équilibre ou en excédent)
Charente	182	Né		0,30	0,20	0,60	2017 (bassins à écart important)
Charente	179	Arnoult		8,20			2021 (bassins à écart très important)
Charente	178	Gère-Devise		2,75			2015 (bassins à l'équilibre ou en excédent)
Seudre	156	Fleuves côtiers		2,20			2015 (volume prélevable modulable ou volume additionnel de printemps)
Charente	196	Bonnieure		0,12	0,20	0,22	2017 (bassins à écart important)
Charente	189	Aume couture		2,57	1,65	2,42	2021 (bassins à écart très important)
Charente	193	Argence		0,20	0,35	0,02	2015 (bassins à l'équilibre ou en excédent)
Charente	201	Auge		0,30	0,40	0,40	2017 (bassins à écart important)
Charente	185	Antenne		2,15	2,00	1,69	2021 (bassins à écart très important)
Charente	181	Seugne		5,70	3,00	2,34	2015 (bassins à l'équilibre ou en excédent)
Seudre	144	Seudre		2,94	3,00	2,45	2017 (bassins à écart important)
Charente	17	Boutonne (hors Infra-Toarrien)		3,8**	8,10	2,45	2021 (bassins à écart très important)



* dont 0,9 Mm3 permettant de transférer les volumes agricoles actuellement prélevés dans le Cénomannien pour l'eau potable
 ** Il s'agit de la valeur haute de la fourchette du volume prélevable (de 0,75 à 3,8 Mm3) adopté par le SAGE le 11 janvier 2010.
 *** volumes estimés et fongibles